

# PRIX ROLAND-ARPIN

**Prix destiné aux étudiantes et étudiants  
des programmes universitaires  
de muséologie du Québec**

CADRE DE GESTION ET  
CRITÈRES D'ATTRIBUTION

MUSÉE DE LA CIVILISATION  
Québec

Mars 2002

## LE PRIX ROLAND-ARPIN

### Historique

*Hommage à monsieur Roland Arpin*

Pédagogue dans l'âme, penseur et grand orateur, Roland Arpin a su donner ses lettres de noblesse ainsi qu'une place de choix au Musée de la civilisation en tant que chef de file de la muséologie au Québec. Il a misé juste en proposant que le regard vers l'avenir s'appuyait sur la richesse du passé et l'énergie du présent. Il a toujours eu foi en la jeunesse et la multidisciplinarité. Du choc des connaissances jaillit la nouveauté. Un prix de muséologie visant à encourager les futurs muséologues nous semblait digne de l'héritage de Roland Arpin. C'est donc avec fierté que le Musée de la civilisation présente à la communauté muséale, le Prix Roland-Arpin.

### Objectif

Le prix Roland-Arpin veut souligner la qualité et l'excellence de travaux d'étudiants en muséologie. Ce prix sera remis à la personne ayant rédigé le meilleur essai ou travail dirigé parmi tous ceux produits par les étudiantes et étudiants des programmes universitaires de muséologie du Québec. Un comité de sélection évaluera les travaux soumis par les universités et choisira la ou le récipiendaire de ce prix prestigieux.

### Siège social

Le prix Roland-Arpin a son siège social au Musée de la civilisation et est sous la responsabilité du Service de la recherche et de l'évaluation. Ce dernier assure la gestion du comité d'évaluation et la responsabilité financière du prix.

Adresse : PRIX ROLAND-ARPIN  
Service de la recherche et de l'évaluation  
Musée de la civilisation  
16, rue de la Barricade  
C.P. 155, succ. B  
Québec QC G1K 7A6

### **Coordination**

La coordination du prix Roland-Arpin incombera à la personne responsable du Programme de bourses du Musée de la civilisation. Elle agira à titre de secrétaire du comité d'évaluation et aura la responsabilité de la gestion de tous les documents relatifs à l'attribution du prix Roland-Arpin, du suivi administratif s'y rattachant ainsi que de l'organisation de la cérémonie de remise du prix.

### **Les partenaires du prix Roland-Arpin**

Les partenaires du prix Roland-Arpin sont le Musée de la civilisation, la Société des musées québécois, le Diplôme de deuxième cycle en muséologie de l'Université Laval, le programme conjoint de maîtrise en muséologie de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Montréal.

### **La valeur du prix Roland-Arpin**

Ce prix de muséologie est accompagné d'une bourse d'une valeur de 5 000 \$, versée au prorata de la participation financière de chacun des partenaires, selon les termes de l'entente de partenariat.

### **Sélection des candidatures**

Chacune des universités partenaires sélectionne et propose **deux** candidatures parmi tous les travaux des étudiants qui ont été déposés durant l'année précédant la date limite de réception des candidatures. Une candidature ne peut être soumise qu'une seule fois.

Les représentants des programmes de muséologie font parvenir une copie des dossiers sélectionnés au Service de la recherche et de l'évaluation du Musée de la civilisation, à l'attention de la secrétaire du comité d'évaluation.

### **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature comprend :

- une copie de l'essai ou du travail dirigé **non boudinée**;
- le dossier académique;
- un court curriculum vitæ;
- la lettre de recommandation du directeur de programme de son institution.

N.B. : La rapport de stage n'a pas été retenu comme élément au dossier parce qu'il n'est pas de même nature que le travail dirigé ou l'essai et que bien souvent l'étudiant n'a que peu de contrôle sur les conditions dans lesquelles se déroule son stage.

### **Date de dépôt des candidatures**

Les dossiers de candidatures doivent être reçus au Musée de la civilisation au plus tard le **15 septembre** de chaque année.

### **Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible, la candidate ou le candidat doit avoir complété la scolarité de son programme de muséologie et être en règle selon les exigences académiques et administratives de l'Université où il est inscrit. Finalement, son essai ou travail dirigé doit avoir été choisi et recommandé par son programme de muséologie pour postuler le prix Roland-Arpin.

### **Comité d'évaluation**

Le comité d'évaluation du prix Roland-Arpin sera constitué des cinq membres suivants :

- une personne déléguée par la Société des musées québécois;
- une personne issue du réseau des musées;
- deux personnes du Musée de la civilisation, dont obligatoirement la secrétaire du Prix Roland-Arpin ;
- un pair universitaire de l'extérieur des programmes de muséologie.

### **Évaluation des candidatures**

La secrétaire du comité d'évaluation transmet une copie de tous les dossiers soumis à chacun des membres du comité d'évaluation dans un délai d'un mois avant la rencontre du comité pour le jury de sélection. Les membres du comité d'évaluation devront lire les mémoires et travaux présentés et remettre leurs commentaires par écrit. Les membres du comité d'évaluation se réuniront ensuite pour échanger et discuter chacune des candidatures et déclarer **à l'unanimité** la candidature gagnante. La décision du jury est irrévocable.

### **Critères d'évaluation**

Les travaux soumis au comité seront évalués sur la base des critères suivants :

- 1) Le texte proposé doit se démarquer par la très grande qualité de son écriture (style, structure logique et habiletés de communication).
- 2) L'objet de réflexion doit être pertinent pour le milieu muséal ou pour l'état des connaissances en muséologie.
- 3) La perspective proposée dans le texte doit faire état de la capacité d'adaptation professionnelle de la candidate ou du candidat.
- 4) Le texte doit clairement identifier le mandat ou la problématique à résoudre et proposer les solutions, les traitements ou les stratégies à être mis de l'avant.

### **Annonce des résultats**

Le nom de la ou du récipiendaire sera annoncé officiellement par téléphone et par envoi postal. La décision du comité d'évaluation est irrévocable.

### **Remise du prix**

Le prix Roland-Arpin sera remis lors de la soirée des lauréats du Musée de la civilisation environ un mois après la session de jury. Cette réception honore les récipiendaires du Programme de bourses du Musée ainsi que la lauréate ou le lauréat du prix d'excellence destiné à une ou un étudiant en muséologie.

Hélène Dionne  
1<sup>er</sup> mars 2002